

# AMAP DE LA GOUTTE D'EAU Contrat légumes garde mensuel Année 2022/2023

page « information » à conserver par le consommateur

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENGAGEMENT POUR TOUS LES CONTRATS

## 1- L'association a pour objet :

- de maintenir ( et d'inciter à l'installation) des fermes de proximité, pratiquant une <u>agriculture paysanne et durable</u>, dans le respect de la charte des AMAP sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
  - de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Cliquez pour en savoir plus sur le <u>livret d'accueil de l'AMAP.</u>

<u>2- L'adhésion annuelle</u> de 10 euros à l'association est obligatoire pour souscrire des contrats de partenariat avec les producteurs de votre choix engagés au sein de l'association. Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début

Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début d'année civile.

Merci de vérifier votre adhésion, et si nécessaire d'envoyer chèque à l'ordre de l'AMAP de la Goutte d'Eau et <u>bulletin d'adhésion</u> à *Bernadette Faligant, 21 lotissement les moulins Brain sur l'Authion 49800 Loire Authion*.

- 3- En s'engageant par la signature des contrats, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : <u>ils deviennent partenaires</u>.
- 4- Période d'essai : le premier mois sert de période d'essai, à la fin de laquelle il est possible de résilier le contrat.
- 5- Résiliation : Toute résiliation en cours de contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du conseil collégial.
- 6- Lieu et jour de distribution : le premier jeudi de chaque mois de 18h30 à 19h30 au terrain de boule de Brain/Authion..

Il vous est demandé un engagement ferme de réservation pour chaque contrat..

<u>Défaut d'engagement</u> : le consommateur qui serait dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doit s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne amapienne ou non.

En cas d'absence à la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété des producteurs qui peuvent en disposer à leur guise

Toutes les informations concernant l'association, ses producteurs partenaires et leurs contrats sont disponibles sur le site internet <a href="http://amap.delagouttedeau.free.fr/">http://amap.delagouttedeau.free.fr/</a>



# AMAP DE LA GOUTTE D'EAU Contrat légumes garde mensuel Année 2022/2023

# TERMES DU CONTRAT LEGUME DE GARDE page à conserver par le consommateur

#### **Contractants:**

Paysan Consom'acteur

Nom : EARL ORAN Nicolas Nom :

Adresse: Communaux de Grasseval Adresse:

49630 CORNE

Tél: 06 07 75 80 15 Tél.:

nicolas.oran@yahoo.fr

Courriel:

#### Termes du contrat :

Il est proposé : des légumes de garde produits selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique, livrés de façon mensuelle.

#### Au choix:

- 5 kg de pommes de terre (chair ferme ou tendre) à 7,5 euros
- 5 kg de carottes à 10 euros
- 3 kg d'oignons à 6,5 euros
- 3 kg de betteraves à 6,5 euros

Conditions: Il vous est demandé un engagement ferme de réservation pour 6 mois. Le ou les chèques correspondant à la commande totale seront remis au tuteur au moment de l'engagement avec le présent contrat.

Ils seront remplis à l'ordre du paysan « EARL ORAN Nicolas », et encaissés en début de mois. (merci d'indiquer la date de prélèvement au dos du chèque)

Jour et lieu de distribution : Les paniers seront retirés le premier jeudi de chaque mois de 18 heures 30 à 19h30 au terrain de boule de Brain/Authion,

Contacts: Envoi des commandes au tuteur de l'activité « légumes »

Christophe Poupelin 8 rue cailleteau 49800 la Bohalle Tél : 02 41 54 35 52 christophe.poupelin@orange.fr



# AMAP DE LA GOUTTE D'EAU Contrat légumes garde mensuel Année 2022/2023

## **CONTRAT LEGUME GARDE**

## Page à imprimer en 2 exemplaire(s) et à remettre ou envoyer au tuteur

	Période d'octobre 2022 à avril 2023						
	6	3	1	5	2	2	6
	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril
Pomme de terre (chair ferme)							
7,5 € / 5 kg	x 7,5 €	x 7,5 €	x 7,5 €	x 7,5 €	x 7,5 €	x 7,5 €	x 7,5 €
Pomme de terre (chair tendre)							
7,5 € / 5 kg	x 7,5 €	x 7,5 €	x 7,5 €	x 7,5 €	x 7,5 €	x 7,5 €	x 7,5 €
Carottes 10 € / 5 kg							
	x 10 €	x 10 €	x 10 €	x 10 €	x 10 €	x 10 €	x 10 €
Oignons 6,5 € / 3 kg							
	x 6,5 €	x 6,5 €	x 6,5 €	x 6,5 €	x 6,5 €	x 6,5 €	x 6,5 €
Betteraves Rouges							
6,5 € / 3 kg	x 6,5 €	x 6,5 €	x 6,5 €	x 6,5 €	x 6,5 €	x 6,5 €	x 6,5 €
Total	€	€	€	€			
	•	ŧ	•	t	€	€	€

Règlement : 1 ou plusieurs chèques en fonction de la somme globale due.

## **Contractants:**

Paysan

Nom: EARL ORAN Nicolas

Adresse : Communaux de Grasseval

49630 CORNE

Tél: 06 07 75 80 15

nicolas.oran@yahoo.fr

Signature:

Consommateur:

« Je soussigné(e), déclare accepter

les termes des généralités exposées en page 1

ceux du contrat pages 2 et 3

et être à jour de ma cotisation 2022 »

Nom prénom:

mail:

tél:

signature: